



LITIGE FOURNISSEUR DE GAZ - PROTECTION CONSOMMATEUR

Par **WACIM69**, le **16/10/2008** à **00:42**

Bsoir,

Je suis actuellement en litige avec GDF Suez (ex-GDF-EDF) concernant la fourniture de gaz à mon domicile. J'ai toujours été prélevé depuis le 24.02.2002 et ceux-ci ont cessé de me prélever à la date du 20.04.2006 (cette date semble correspondre à la privatisation de GDF!) jusqu'à aujourd'hui. Je n'ai pu me rendre compte de cette anomalie que maintenant (je reçois comme d'habitude les factures de EDF (ex EDF-GDF qui facturait ensemble les prestations Gaz et Electricité)). En effet, Le gaz a été coupé à mon domicile ce jour. Et GDF Suez me réclame 2 ans et demi (du 20.04.2006 à aujourd'hui) de prestations. En ont-ils le droit? C'est à eux de se préoccuper de me prélever correctement tous les mois ? Puis-je exiger qu'ils ne me réclament pas un tel rappel ? (deux et demi!)

Merci de vos réponses

Par **lili31**, le **11/12/2008** à **22:34**

bonsoir

ils nous arrivent quasiment la même chose. nous avons emménagé en novembre 2007 en tant que locataires ; tous les mois GDF nous prélevaient 56 euros. En novembre 08, le mois dernier, nous nous sommes aperçus que depuis Août 08, les prélèvements avaient cessé. nous les avons contacté et ils nous ont carrément dit que notre dossier n'existait plus et qu'ils avaient notre ancien contrat, celui de notre ancienne location. Nous leur avons expliqué que nous étions quand même débité tous les mois et que les factures mentionnaient notre nouvelle adresse .Finalement, ils reconnaissent leur "oubli" mais nous réclament 550 euros ! pour 4 mois !! de plus on ne sait sur quelle valeur ils se basent pour calculer cette somme. puis ils nous ont dit que si jamais ils nous mensualiseraient les remboursements. Et il y a 15 jours, ils nous ont débité cette somme de 550€!! après les avoir rappellé (pour la 15ème fois...)ils nous ont assuré nous rembourser au bout de 2 semaines minimum. A ce jour , toujours rien; nous les avons recontacté cette après midi et nous venons d'apprendre qu'ils ne nous rembourseront pas cette somme. une personne passera relever le compteur le 24/12 (elle devait déjà passer le 8/12) et ils aviseront. nous ne savons que faire??